

**DECISION DE COMPOSITION DE JURY  
CONCOURS EXTERNE SUR TITRES  
POUR L'ACCES AU GRADE DE TECHNICIEN HOSPITALIER FILIERE  
INSTALLATION ET MAINTENANCE DE MATERIELS ELECTRONIQUES,  
ELECTRIQUES ET AUTOMATISMES (F/H)**

Le Directeur du Centre Hospitalier de BRIVE,

Vu l'ordonnance n° 2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique

Vu le code général de la fonction publique

Vu le décret n° 2016-1705 du 12 décembre 2016 portant statut particulier des personnels de la filière ouvrière et technique de catégorie C de la fonction publique hospitalière modifié

Vu l'arrêté du 14 août 2012 fixant les règles d'organisation générale, la composition du jury et la nature des épreuves du concours de recrutement pour l'accès au corps des techniciens et techniciens supérieurs hospitaliers de la fonction publique hospitalière

Vu l'avis de concours publié sur le site de l'ARS Nouvelle Aquitaine, en vue de pourvoir deux postes au Centre Hospitalier de BRIVE (19)

**DECIDE**

Article 1 - Le jury du concours externe sur titres organisé par le Centre Hospitalier de BRIVE LA GAILLARDE en vue de pourvoir deux postes de technicien hospitalier filière électricité, est composé comme suit :

- Monsieur Gaëtan ASSIÉ - Directeur des Ressources Humaines - Centre Hospitalier de BRIVE, Président de jury
- Madame Patricia LE QUINQUIS - Attachée d'Administration - Direction des finances et d'appui à la performance - Centre Hospitalier de BRIVE
- Madame Faouzia SLIMI - Directrice de l'EHPAD de Mansac
- Monsieur David VIGNAUD - Technicien Supérieur Hospitalier 1<sup>ère</sup> classe - Services techniques - Centre Hospitalier de Saint Junien
- Monsieur Thierry PERRIER - Formateur en électricité/développeur - Centre de Formation des Apprentis de Tulle

Article 2 : La présente décision fait l'objet d'un affichage dans les locaux de l'établissement et d'une publication sur les sites INTRANET et INTERNET.

Article 3 - Le Directeur du Centre Hospitalier de Brive certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision.

Fait à BRIVE le 22 Mars 2023

Le Directeur,

François GAUTHIEZ

